联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES FORETS ET DES PARCOURS POUR LE PROCHE-ORIENT

VINGT-SIXIÈME SESSION

Amman, Jordanie, 10 – 13 septembre 2023

Bilan les initiatives et processus mondiaux d'intérêt pour la Commission

Résumé

Le présent document donne un aperçu des principaux faits nouveaux survenus à l'échelle mondiale qui présentent un intérêt pour les forêts et le secteur forestier et qui présentent un intérêt pour la Commission, notamment:

a. la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes;
b. La 18ème session du Forum des Nations Unies sur les forêts;
c. la 27ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
d. Les résultats de la 15ème réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique;
e. L'édition 2025 des Evaluations des ressources forestières mondiales de la FAO;
f. La prochaine édition du *Rapport sur la situation des forêts du monde* (SOFO) 2024 ;
g. Le XVème Congrès forestier mondial et l'Appel à l'action des jeunes;
h. Le 2ème Forum Mondial sur les Forêts Urbaines.

Mesures suggérées par la Commission

La Commission est invitée à prendre note des processus et initiatives mondiaux et à donner des orientations, le cas échéant.

Les questions sur le contenu de ce document peuvent être adressées à:

Secrétariat de la CFPPO

Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (RNE)

Malek.Hayder@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Les forêts sont touchées par de multiples crises et sont de plus en plus considérées comme des éléments clés de toute solution aux problèmes mondiaux de développement et d'environnement; Elles font donc partie intégrante de nombreux programmes mondiaux.

2. Le présent document donne un aperçu des principaux faits nouveaux survenus à l'échelle mondiale qui présentent un intérêt pour les forêts et le secteur forestier et qui présentent un intérêt pour la Commission, notamment:

a. la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes;
b. La 18ème session du Forum des Nations Unies sur les forêts;
c. la 27ème session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
d. Les résultats de la 15ème réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique;
e. L'édition 2025 des Evaluations des ressources forestières mondiales de la FAO;
f. La prochaine édition du *Rapport* sur la Situation des forêts du monde (SOFO) 2024 ;
g. Le XVème Congrès forestier mondial et l'Appel à l'action des jeunes;
h. Le 2ème Forum Mondial sur les Forêts Urbaines.

II. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES PROCESSUS MONDIAUX ET INCIDENCES SUR LA FORESTERIE

A. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

3. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), par la résolution A/RES/73/284 du 1er mars 2019, dans le but de soutenir et d'intensifier les efforts visant à prévenir, arrêter et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde et sensibiliser à l'importance d'une restauration efficace des écosystèmes. La Décennie des Nations Unies a été officiellement lancée lors de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2021.

4. La FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) codirigent la mise en œuvre de la Décennie, en collaboration avec les secrétariats des Conventions de Rio, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), du Forum mondial sur les paysages, du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et d'autres partenaires clefs.

5. La FAO joue un rôle actif dans l'élaboration d'une vision pour la mise en œuvre de la Décennie visant à rendre les systèmes agricoles (cultures, élevage, foresterie, pêche et aquaculture) plus productifs, efficaces, résilients et durables tout en gérant et en protégeant l'environnement et la base de ressources naturelles dont dépendent ces systèmes. Pour ces systèmes, l'objectif premier de la Décennie devrait être de leur rendre la pleine capacité de production de leurs biens et services.

6. Le partenariat est une pierre angulaire de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. En février 2023, le réseau de partenaires de la Décennie comprenait plus de 100 organisations. En outre, cinq équipes spéciales ont été créées: i) suivi, ii) meilleures pratiques, iii) finances, iv) science; et v) jeunesse.

7. L'Equipe de travail de surveillance, dirigée par la FAO, soutient l'élaboration du Cadre pour la surveillance de la restauration des écosystèmes (FERM) pour le suivi transparent et l'établissement de rapports sur les progrès de la restauration pendant toute la durée de la Décennie en fournissant des outils de suivi et des informations géospatiales relatives aux écosystèmes. Le registre FERM a été lancé en mai 2022 à Séoul lors du XVème Congrès forestier mondial pour harmoniser et collecter des informations sur les projets et programmes de restauration des écosystèmes. En outre, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a demandé à la FAO, dans le cadre du mandat de l'Equipe spéciale des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, de préparer un document d'information contenant des orientations méthodologiques pour le suivi de l'objectif 2 du Cadre mondial pour la diversité biologique, *Zone en cours de restauration*. En novembre 2022, la FAO, en collaboration avec l'Equipe spéciale de suivi de la Décennie des Nations Unies et en collaboration avec le Groupe de travail sur l'objectif 2, a élaboré un projet de méthodologie pour le suivi et la notification des zones en cours de restauration. La méthodologie est applicable pour rendre compte des progrès accomplis dans le cadre de la Décennie des Nations Unies et de la CDB. Le projet de méthodologie a été présenté lors de la COP 15 de la CDB en décembre 2022 et sera finalisé en 2023.

8. L'Equipe spéciale sur les meilleures pratiques, également dirigée par la FAO, se concentre sur l'élaboration de la composante connaissances de la Décennie, y compris les efforts de renforcement des capacités, l'élaboration de normes de pratiques ainsi que la capitalisation, le partage et la diffusion des bonnes pratiques pour la restauration dans tous les écosystèmes. L'Equipe spéciale[1] a élaboré les principes[2] et les normes de pratiques[3] qui vont orienter la restauration des écosystèmes tout au long de la Décennie. Un plan d'action sur les capacités, les connaissances et l'apprentissage a été élaboré sur la base des résultats de l'évaluation des besoins mondiaux en matière de capacités[4] et une plate-forme de documentation et de diffusion des bonnes pratiques de restauration est désormais intégrée au registre FERM avec un outil de moteur de recherche permettant aux praticiens de la restauration d'accéder aux bonnes pratiques de restauration.

9. Un Fonds d'affectation spéciale multipartenaires (MPTF) de la Décennie des Nations Unies a été créé en 2021 par la FAO et le PNUE avec l'ambition de lever 100 millions de dollars d'ici 2030 pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de la Décennie des Nations Unies et de ses initiatives phares.

10. En janvier 2022, la Décennie des Nations Unies a lancé le premier appel aux pays pour qu'ils désignent leurs projets phares de la Restauration mondiale, recevant 154 manifestations d'intérêt et 73 propositions approuvées par les gouvernements. La FAO a appuyé l'évaluation des projets phares soumis par le biais des travaux de l'Equipe spéciale sur les meilleures pratiques qui, en collaboration avec l'Equipe spéciale sur la science, a coordonné et développé le processus d'évaluation en s'appuyant sur les principes directeurs pour la restauration des écosystèmes de la Décennie des Nations Unies. Toutes les soumissions ont été examinées et les dix premiers produits phares approuvés ont été annoncés le 13 décembre 2022 lors d'une Journée de restauration à la COP15 de la CDB à Montréal, au Canada.

11. A partir de 2022, l'appel à candidatures sera renouvelé chaque année. De nouvelles initiatives phares seront sélectionnées, cherchant à assurer la diversité des écosystèmes et l'équilibre à l'échelle mondiale. Toute proposition d'initiative phare par un acteur non étatique devra être approuvée par le(s) gouvernement(s) du (des) pays(s) ciblé(s) par les initiatives phares.

[1] www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/our-work
[2] www.fao.org/documents/card/en/c/CB6591EN
[3] www.fao.org/documents/card/en/c/cc5223en
[4] www.fao.org/3/cb8019en/cb8019en.pdf

12. La restauration des écosystèmes productifs est un élément majeur de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO 2022-31 et contribue et soutient les quatre meilleurs, créant une base pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pertinents (y compris les ODD 2, 13, 14, 15 et 17) et à l'avancement des travaux de la FAO dans plusieurs domaines prioritaires de programme (DPP). En outre, la restauration des écosystèmes est directement liée aux principales stratégies de la FAO, notamment la Stratégie sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, la Stratégie sur le changement climatique 2022-2031 et la Stratégie pour la science et l'innovation.

13. La FAO a élaboré une proposition d'Initiative pour les zones d'impact à valeur ajoutée (*ZIVA) dans le cadre du programme Better Environment – Restoring Environment for Productive Agriculture, Investment and Resilience (REPAIR),* visant à intensifier la restauration des terres à grande échelle pour l'agriculture à petite échelle, dans différents systèmes de production (agroforesterie, foresterie, pastoral, mangroves, côtier) en Afrique et en Amérique centrale.

14. Parallèlement, la FAO soutient les efforts existants de restauration des forêts et des paysages par le biais de son programme de fonds fiduciaires: le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (MRFP), qui vise à fournir une assistance technique pour la mise en œuvre au niveau des pays.

B. La 18ème session du Forum des Nations Unies sur les forêts

15. La 18ème session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) s'est tenue du 8 au 12 mai 2023 à New York, aux États-Unis d'Amérique. Il s'agissait de la première réunion entièrement en présentiel du Forum depuis 2019, mettant fin à la pause des réunions physiques causée par la pandémie de COVID-19.

16. Les principaux objectifs de la session technique de la FNUF18 étaient les suivants:

a. La mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 (PSNUF) ;
b. La mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation du PSNUF;
c. les liens entre les objectifs forestiers mondiaux (OFM) du PSNUF et les ODD ainsi que le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal;
d. Moyens de mise en œuvre;
e. Suivi, évaluation et établissement de rapports;
f. Examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts en 2024; et
g. Questions émergentes sur le lien entre les forêts, l'énergie et les moyens de subsistance.

17. La session a identifié des sujets cruciaux pour de nouveaux progrès et pour un examen plus approfondi par la 19ème session du FNUF en 2024, qui, en tant que session directive, est la mieux placée pour prendre des décisions éclairées. Ces sujets comprenaient les priorités thématiques à l'appui de la mise en œuvre du Fonds spécial des Nations Unies, y compris les mesures concrètes visant à accélérer les progrès vers les OFM, et l'intégration des actions liées aux forêts dans les contributions déterminées au niveau national à l'Accord de Paris et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique pour la mise en œuvre du Cadre mondial Kunming-Montréal pour la diversité biologique; renforcer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports; préparer un autre rapport sur les objectifs forestiers mondiaux en 2026; renforcer les moyens de mise en œuvre en intensifiant les activités du Réseau mondial de facilitation du financement des forêts; et l'intensification de l'assistance technique, du financement, de la gestion des connaissances et du partage d'informations dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la restauration des

écosystèmes, de la planification et de la gestion des paysages, de l'intensification de l'agriculture durable, de la mise en valeur des biocarburants, de l'écotourisme et des domaines d'action connexes.

18. La FAO a apporté d'importantes contributions aux discussions techniques[5] à la fois en tant qu'organisation du système des Nations Unies et en tant que membre et président du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).[6] En tant que l'une des organisations dont les plans de travail sont alignés sur le Fonds spécial des Nations Unies, la FAO joue un rôle clef dans plusieurs domaines d'activité contribuant à la mise en œuvre du Fonds spécial des Nations Unies, en particulier en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, par le biais de l'Evaluation des ressources forestières mondiales (ERF) et de l'ensemble d'indicateurs forestiers (ENM) des noyaux mondiaux. Ce sont là des sources essentielles pour que le Forum puisse s'acquitter de sa fonction d'examen du FSPNU, le potentiel de la Situation des forêts du monde de la FAO a également été reconnu dans ce contexte.

19. La FAO a fait une déclaration conjointe au nom du PCF sur les principales activités du Partenariat qui ont soutenu les travaux du Forum et de ses membres en vue des OFM et a informé que le Fonds vert pour le climat (FVC), l'un des plus grands fournisseurs mondiaux de financement forestier, est récemment devenu le 16ème membre du PCF. La proposition du Partenariat sur les forêts concernant le thème de la Journée internationale des forêts 2024 sur « Les forêts et l'innovation » a été appuyée par le Forum. Une manifestation parallèle du Partenariat sur les forêts a été organisée sur le thème « Vers un partenariat de collaboration sur les forêts plus efficace et plus percutante », qui a permis un échange actif avec les membres du Forum. L'une des suggestions concernant le Partenariat était de le rendre plus efficace et de le rendre plus axé sur les pays et la demande et d'en tenir compte dans le plan de travail du Partenariat.

20. Tout en notant la valeur de l'appui du PCF au Forum des Nations Unies sur les forêts, le Forum a également recensé plusieurs domaines dans lesquels il était possible d'accroître encore l'efficacité du Partenariat. Il s'agissait notamment d'un appui accru des organes directeurs des différentes organisations membres aux travaux du PCF, de l'analyse des relations des différents membres du Partenariat avec les OFM et des objectifs associés, et de la recherche d'une approche équilibrée entre le fait d'être axé sur la demande et la fourniture d'un leadership éclairé.

21. Ces orientations du Forum ont encore renforcé plusieurs des recommandations de l'Initiative dirigée par l'Organisation (IDO),[7] qui a été organisée par la FAO et le Secrétariat du FNUF, en collaboration avec d'autres membres du PCF, les 22 et 23 février 2023 à Rome, en Italie, dans le but de donner l'occasion aux experts des Membres du Forum, des organisations membres du Partenariat et des partenaires régionaux et sous-régionaux, d'exprimer leurs points de vue sur les mesures liées au PCF, comme indiqué dans la résolution 2022/17 du Conseil économique et social.

22. Conformément à la résolution susmentionnée et en réponse à ces recommandations, le PCF étudie les possibilités de renforcer encore son appui à la mise en œuvre du Fonds et d'accroître encore son efficacité. Une étape à cet égard a été la retraite stratégique du PCF, les 22 et 23 juin 2023 à Nairobi, au Kenya. Les résultats de ces travaux, ainsi que les résultats de l'IDO, seront présentés au Groupe intergouvernemental d'experts Ad hoc sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours, qui se tiendra du 10 au 13 octobre 2023 à Vienne, en Autriche, et à travers celui-ci, à la 19ème session du FNUF.

[5] www.fao.org/new-york/news/news-detail/fao-at-unff18--towards-a-nexus-approach-for-sustainable-forest-management
[6] www.fao.org/collaborative-partnership-on-forests
[7] www.fao.org/collaborative-partnership-on-forests/meetings/organization-led-initiative

C. La 27ème session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

23. La 27ème session de la Conférence des Parties (COP 27) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est tenue du 6 au 18 novembre 2022 à Charm el-Cheikh, en Egypte. Elle a réuni 49 704 participants, représentant 199 Parties, ainsi que des délégués d'organisations et de médias observateurs en la matière, ce qui en fait la plus grande COP de l'histoire.

24. L'élan pour les forêts, acquis lors de la COP 26 en 2021, s'est poursuivi à la COP 27. Lors d'un sommet de haut niveau le 7 novembre 2022, les dirigeants mondiaux ont lancé le Partenariat des dirigeants forestiers et climatiques (PDFC). Le PDFC est un partenariat volontaire de 26 pays et de l'Union européenne qui s'engagent à mettre en œuvre, à rendre des comptes et à innover à l'appui de la Déclaration des dirigeants de Glasgow. Le PDFC, actuellement coprésidé par les Etats-Unis d'Amérique et le Ghana, se concentre sur six domaines d'action : 1) la collaboration internationale sur l'économie durable de l'utilisation des terres et les chaînes d'approvisionnement; 2) mobiliser des fonds publics et des donateurs pour soutenir la mise en œuvre; 3) la modification du système de financement privé; 4) soutenir les initiatives menées par les peuples autochtones et les communautés locales; 5) renforcer et développer les marchés du carbone pour les forêts; et 6) établir des partenariats internationaux et des mesures incitatives pour préserver les forêts à haute intégrité.

25. Une section sur les forêts a été incluse dans le Plan final de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, qui a renforcé la REDD+ comme indiqué à l'article 5 de l'Accord de Paris et a souligné l'importance des solutions fondées sur la nature ou des approches écosystémiques pour promouvoir à la fois les avantages de l'atténuation et de l'adaptation. L'accent mis sur l'adaptation et les pertes et dégâts pendant la COP 27 crée d'importantes opportunités pour élever le rôle clé des forêts et des arbres dans les efforts des pays pour améliorer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique.

26. Le travail de la FAO sur les forêts et le changement climatique[8] est inscrit dans le domaine prioritaire du Programme pour un meilleur environnement du Cadre stratégique de la FAO (2022-31) sur les systèmes agroalimentaires adaptés et atténuant le changement climatique, ainsi que dans la Stratégie de la FAO sur le changement climatique 2022-2031.

27. En renforçant le rôle des forêts dans la politique climatique mondiale, les capacités des pays en développement en matière d'action climatique basée sur les forêts et l'intensification de l'action sur le terrain, la FAO joue un rôle important en soutenant les Membres dans leurs efforts pour faire progresser les solutions forestières à la crise climatique.

D. Les résultats de la 15ème réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

28. La première partie de la 15ème réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, CDB COP 15) s'est tenue virtuellement du 11 au 15 octobre 2021, avec un nombre limité de délégués physiquement présents à Kunming, en Chine, en raison de la pandémie de COVID-19. La réunion a abouti à l'adoption de la Déclaration de Kunming.

[8] www.fao.org/events/detail/fao-at-cop-26

29. La deuxième partie de la COP 15 de la CDB s'est tenue du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal, au Canada, sous la présidence de la Chine, et a réuni environ 16 000 participants, représentant 188 gouvernements, organisations des Nations Unies et organisations internationales, peuples autochtones et communautés locales (PACL), organisations non gouvernementales, universités et secteur privé.

30. L'étape clé de la COP 15 a été l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal, qui succède aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, afin de guider la politique en matière de biodiversité à travers quatre objectifs globaux à atteindre d'ici 2050 et un ensemble de 23 objectifs orientés vers l'action à atteindre d'ici 2030.

31. Plus de la moitié des cibles du CMB sont étroitement liées aux secteurs agroalimentaires, y compris la gestion durable des forêts et de la faune, dans le cadre des solutions à la perte de biodiversité, à la dégradation des écosystèmes et à la crise climatique.

32. La foresterie, même si elle n'est pas toujours explicitement mentionnée, est très pertinente pour plusieurs cibles du CMB, y compris - mais sans s'y limiter - la restauration des écosystèmes (objectif 2), les aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) (objectif 3), les impacts du changement climatique sur la biodiversité (objectif 8), la gestion durable des forêts (objectif 10) et les avantages des espaces verts en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (objectif 12).

33. L'utilisation, la récolte et le commerce durables des espèces sauvages – et leur contribution à la satisfaction des besoins des populations et à la fourniture d'avantages – sont inclus dans les objectifs 5 (utilisation, récolte et commerce sûrs et légaux des espèces sauvages) et 9 (avantages de l'utilisation durable de la biodiversité)). L'objectif 4 met l'accent sur les mesures de gestion visant à arrêter l'extinction des espèces d'origine humaine et à restaurer la diversité génétique, notamment en minimisant les conflits entre les humains et la faune.

34. Une étape cruciale vers la réduction du déficit de financement de la nature a été l'annonce de la création d'un nouveau Fonds-cadre mondial pour la diversité biologique qui sera créé dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le fonds complétera le soutien existant et augmentera encore le financement de la mise en œuvre, dans le but de mobiliser au moins 200 milliards USD par an d'ici 2030 auprès de toutes les sources (objectif 19 du CMB).

35. La COP 15 a également adopté le cadre de suivi du CMB qui contient 26 indicateurs clés à utiliser dans les rapports nationaux pour mesurer les progrès. Sur tous les indicateurs clés, quatre sont sous la garde de la FAO, y compris les zones en cours de restauration, et les progrès vers la gestion durable des forêts (indicateur ODD 15.2.1). Vingt des indicateurs composantes et complémentaires, qui sont inclus dans la décision mais n'ont pas été négociés, sont également sous la garde de la FAO.

36. Pour rendre plus opérationnel le cadre de suivi du CMB, la COP-15 a créé un groupe *spécial* d'experts techniques (AHTEG) qui sera composé de 30 experts techniques nommés par les Parties et de 15 organisations observatrices, dont la FAO, avec un mandat limité dans le temps jusqu'à la COP 16.

37. Le travail de la FAO sur les forêts et la biodiversité est intégré dans plusieurs *domaines prioritaires du Programme pour un meilleur environnement* du Cadre stratégique de la FAO 2022-31, ainsi que dans la Stratégie de la FAO sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles. Le travail de la FAO soutient directement le développement de la méthodologie de suivi pour l'objectif 2 du CMB sur la restauration des écosystèmes. La Division des forêts de la FAO dirige

l'Équipe spéciale sur la surveillance à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Les Evaluations des ressources forestières mondiales (ERF) de la FAO fournissent des informations essentielles pour comprendre l'étendue des ressources forestières, leur développement, leur état, leur gestion et leurs utilisations. Le Programme de gestion durable de la faune sauvage offre une solide opportunité de contribuer à la mise en œuvre de la décision de la COP-15 sur la gestion durable de la faune. Le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (PCFS) travaille à la conception de la méthodologie de suivi pour l'objectif 4 du CMB sur la mesure des conflits homme-faune et l'objectif 5 sur l'utilisation durable des espèces sauvages.

38. La FAO est en train d'élaborer un programme mondial global sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier afin de renforcer le rôle des forêts gérées de manière durable et des arbres hors forêts dans la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité. Le Programme s'appuie sur les recommandations de l'examen mondial FAO-CIFOR de l'intégration de la biodiversité dans la foresterie[9].

E. Mise à jour sur l'édition 2025 des Evaluations des ressources forestières mondiales de la FAO

39. Depuis 1946, la FAO surveille les ressources forestières mondiales par le biais d'évaluations périodiques menées à la demande de ses pays membres. Les informations fournies par l'Evaluation des ressources forestières mondiales (ERF) présentent une vue d'ensemble des forêts du monde et de la manière dont la ressource évolue. Une image mondiale aussi claire favorise l'élaboration de politiques, de pratiques et d'investissements rationnels touchant les forêts et la foresterie.

40. Depuis 2005, l'épine dorsale de l'Evaluation des ressources forestières est le processus d'établissement des rapports par pays, qui consiste à compiler et à analyser les meilleures informations disponibles et les plus récentes provenant de tous les pays et territoires. La FAO demande à tous les pays de désigner un correspondant national de l'Evaluation qui coordonne la préparation du rapport de l'Evaluation en suivant des définitions, un format et une méthodologie normalisés. Depuis l'ERF 2020, les rapports sont préparés et soumis à la FAO via une plateforme en ligne dédiée.

41. Dans le cadre du processus de présentation des rapports nationaux à l'ERF 2025, la FAO organise une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux. Les ateliers se concentrent sur la fourniture d'une assistance technique et de conseils aux correspondants nationaux sur la compilation et la finalisation des rapports nationaux ERF 2025 tout en offrant un forum permettant aux correspondants nationaux de partager leurs expériences avec des collègues d'autres pays. Ces ateliers sont également essentiels pour accroître le soutien de la FAO au renforcement des capacités en matière d'évaluation et d'établissement de rapports sur les ressources forestières.

42. Un atelier sous-régional sur l'ERF 2025 pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord[10] s'est tenu à Amman, en Jordanie, du 29 mai au 1er juin 2023. Les correspondants nationaux et les suppléants de 12 pays de la région ont participé à l'atelier où le processus de rapport national del'ERF 2025 a été lancé.

43. La collecte de données FRA 2025 pour l'ensemble des 236 pays et territoires du monde devrait être achevée en 2023.

[9] www.fao.org/documents/card/fr/c/cc2229en
[10] www.fao.org/neareast/news/view/en/c/1640646

F. La prochaine édition du rapport SOFO 2024 sur *la Situation des forêts du monde*

44. La publication phare de la FAO « *La Situation des forêts du monde* » (SOFO) présente des données et des analyses sur l'interaction entre les forêts et les populations tous les deux ans, en mettant l'accent sur un sujet pertinent spécifique. SOFO complète l'Evaluation des ressources forestières mondiales (ERF), publiée tous les cinq ans, ainsi que d'autres publications relatives aux forêts.

45. Conformément à la nouvelle Stratégie de la FAO sur la science et l'innovation, la prochaine version de SOFO mettra en évidence les innovations liées aux forêts qui peuvent soutenir la mise en œuvre des trois voies interdépendantes impliquant les forêts et les arbres présentées dans SOFO 2022[11] afin d'améliorer leurs avantages pour les sociétés, les communautés, les forestiers et les agriculteurs. Ces voies sont les suivantes: utilisation durable des forêts et construction de chaînes de valeur vertes; l'arrêt de la déforestation et l'entretien des forêts; et la restauration des terres dégradées et l'expansion de l'agroforesterie.

46. Les innovations liées aux forêts abordées dans le prochain rapport SOFO se concentreront sur les processus, outils et technologies de pointe qui soutiennent les décisions en matière de politiques et de gestion le long des trois voies, y compris des informations plus à jour et détaillées sur les forêts et les innovations dans la façon dont les forêts sont surveillées et l'information partagée. SOFO approfondira également la voie de l'utilisation durable en soulignant comment les innovations dans la transformation et le développement de nouveaux produits forestiers peuvent augmenter la productivité, aider à générer des profits locaux, améliorer les moyens de subsistance et remplacer les matériaux fossiles. En outre, SOFO reconnaîtra le rôle important qu'une culture d'innovation robuste qui favorise la collaboration et la diversité en milieu de travail joue dans le soutien et la mise en œuvre avec succès de tous les types d'innovation.

47. Le SOFO 2024 sera lancé lors de la 27ème session de la Commission des forêts (COFO 27) qui se tiendra du 22 au 26 juillet 2024 à Rome, en Italie.

[11] www.fao.org/3/cb9360en/online/cb9360en.html

G. Le XVème Congrès forestier mondial et l'Appel à l'action des jeunes

48. Le XVe Congrès forestier mondial (CFM) s'est tenu du 2 au 6 mai 2022 à Séoul, en République de Corée, et a réuni environ 15 000 participants, dont près de 5 000 ont rejoint le congrès en ligne. Les résultats du CFM comprennent la Déclaration de Séoul sur les forêts et les points d'action associés, l'Appel ministériel sur le bois durable et l'Appel des jeunes à l'action. Les résultats du Congrès ont été résumés dans une note spéciale intitulée « Construire un avenir vert, sain et résilient avec les forêts ».[12]

49. L'alignement étroit des résultats du Congrès et du Cadre stratégique de la FAO 2022-31 offre l'occasion de créer des liens clairs entre les recommandations pour le travail de la FAO dans le domaine forestier, le Cadre stratégique et les résultats du Congrès. Cela faciliterait grandement le suivi et le contrôle souvent demandés de l'impact du ou des congrès. La Commission souhaitera peut-être en tenir compte lors de l'examen du point 9 de l'ordre du jour, les documents NERFC/2023/6.1 et NERFC/2023/6.2, une attention particulière pourrait être accordée aux deux « appels » présentés ici, qui visaient à lancer des actions concrètes et concertées.

50. L'Appel ministériel sur le bois durable a invité la FAO, directement et en tant que membre du Partenariat de collaboration sur les forêts, à soutenir les aspirations exprimées dans l'Appel. Ce faisant, la FAO a élaboré une feuille de route informelle qui comprenait la 26ème session de la Commission des forêts, un soutien aux forums de haut niveau tels que les réunions ministérielles du G7 au Japon et les commissions régionales des forêts pour générer un soutien politique et encourager la participation. En outre, avec l'appui volontaire des partenaires intéressés, une série de dialogues techniques et politiques régionaux/mondiaux sont facilités, qui sont également liés à l'Initiative « Un bois durable pour un monde durable ».

51. Les jeunes ont été impliqués dans les préparatifs du Congrès dès les premières étapes et ont joué un rôle crucial en aidant à façonner ses résultats, en particulier par le biais du *document Work with Us – Youth Call for Action*, qui était le résultat d'un processus de consultation de six mois impliquant toutes les régions. L'appel à l'action des jeunes a sollicité un soutien et a offert une collaboration dans quatre domaines principaux: l'éducation et la formation forestières; le travail décent et le développement des porteurs; l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes; et la participation et la représentation politiques.

52. Bien que bon nombre des recommandations contenues dans l'Appel à l'action des jeunes puissent être mieux mises en œuvre au niveau national ou des parties prenantes, les organismes régionaux, tels que la Commission régionale des forêts, pourraient jouer un rôle important en fournissant des conseils à leurs membres à cet égard, et tout aussi important, voire plus important, en examinant comment renforcer la participation des jeunes au travail, y compris les travaux intersessions de la Commission et le dialogue international sur les questions relatives aux forêts et au développement durable en général.

H. Le 2ème Forum mondial sur les forêts urbaines

53. La foresterie urbaine est l'un des piliers de l'Initiative des villes vertes de la FAO, qui promeut l'intégration de la foresterie urbaine, de l'agriculture urbaine et des systèmes alimentaires urbains dans la planification urbaine, en tant qu'éléments clés du développement urbain durable. Plusieurs activités pilotes ont été menées ou sont en cours dans différentes parties du monde.

[12] www.fao.org/documents/card/fr/c/cc2090en

54. La FAO promeut activement le rôle de la foresterie urbaine par le biais d'activités d'échange de connaissances et de mise en réseau. La foresterie urbaine et le verdissement urbain offrent de précieuses possibilités d'assurer un développement plus durable des villes des zones arides. Nulle part ce potentiel n'est plus prononcé que dans les environnements arides. Un événement parallèle pour discuter des défis et des opportunités de la foresterie urbaine dans les zones arides aura lieu le 11 septembre 2023 à l'occasion de la 3ème réunion du Groupe de travail du COFO sur la foresterie des terres arides et les parcours.

55. Le 2ème Forum mondial sur les forêts urbaines [13], co-organisé par la FAO, le Service des forêts du Département américain de l'agriculture et plusieurs autres partenaires des Etats-Unis d'Amérique et d'Europe, se tiendra à Washington D.C. du 16 au 20 octobre 2023. L'objectif du Forum est de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier l'ODD 11, et du Nouvel agenda urbain et d'optimiser les actions liées aux écosystèmes urbains et aux espaces verts. Il offrira également un lieu où les parties prenantes pourront présenter des initiatives réussies visant à maximiser la contribution des forêts urbaines à la santé et au bien-être des citadins, en intégrant également des secteurs d'acteurs qui ne sont pas traditionnellement impliqués, en démontrant l'importance des forêts et des arbres urbains pour la génération d'avantages sociaux et économiques. Il vise également à créer des liens entre les opportunités de restauration des écosystèmes et les initiatives avec les entreprises intéressées par la constitution d'un portefeuille solide de production durable et d'investissement d'impact.

56. Les deux dernières années ont également vu une expansion significative du Programme Tree Cities of the World, un programme conjoint de la FAO et de la Fondation Arbor Day, qui célèbre les villes qui ont été particulièrement actives dans le développement et l'entretien de leurs arbres. En 2022, 170 villes de 20 pays ont été reconnues. Aucune ville du Proche-Orient et d'Afrique du Nord n'a encore rejoint le programme, mais comme il continue d'évoluer, les villes de cette région sont encouragées à le rejoindre. Un événement spécial Tree Cities of the World aura lieu pendant le 2ème Forum mondial sur les forêts urbaines.

[13] www.worldforumonurbanforests.org